

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	Numéro de permis 2019460	Date d'inspection Le 14 juin 2022
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville II		Numéro de téléphone (506) 625-0733
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 déc. 2022	
Commentaires : Les employées sont enregistrées pour le cours d'Introduction en éducation à la petite. La preuve doit être ajoutée au dossier une fois complétée.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	24 juin 2022	
Commentaires : Une discussion a eu lieu avec la directrice au sujet des observations, documentation et planification des activités auprès des enfants. L'utilisations des outils d'observation et documentation des apprentissages des enfants sont minime. Il est fortement recommandé que les éducatrices documentent leurs observations des enfants et qu'elles planifient des activités et projets selon leurs intérêts.			

Commentaires généraux
-Visite effectuée à la garderie pour l'inspection annuelle. Le ratio fut respecté pendant la visite. L'administrateur et, au moins 50% des éducateurs, ne sont pas titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance. La directrice et quelques éducatrices sont présentement en processus de compléter leur cours. Une exemption a été approuver. Recommander de vérifier les dossiers d'employées pour assurer que la description de tâche et la déclaration signée est ajouter. Observations : -les enfants d'âge de 2/3 ans mangeaient la collation, ont été aux salles de bain, sortie à l'extérieure, rentrer diner et ensuite en fait la sieste. -les enfants d'âge 3/4 ans mangeaient la collation, ont été aux salles de bain, sortie à l'extérieure, rentrer diner et ensuite se préparait pour sortir dehors.

original signé par
Vanessa Giberson

14 juin 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date